



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

**Direction Départementale des
Territoires**

Gap, le 13 octobre 2016

**Bilan de la consultation du public sur le projet de plan de
prévention du bruit dans l'environnement des
infrastructures de transports terrestres 1ère et 2ème échéance
dans le département des Hautes-Alpes**

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a fait l'objet d'une consultation publique du 25 juillet au 26 septembre 2016. Le public en a été informé par un avis paru dans le Dauphiné Libéré le 15 juillet 2016.

Le projet de PPBE et des registres ont été mis à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes – Secrétariat Service Aménagement Soutenable – 3 Place du Champsaur à GAP.

Le projet de PPBE était également consultable sur le site internet des services de l'État avec possibilité d'émettre des remarques par courrier postal adressé à la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes, soit en remplissant le registre ouvert à la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes à GAP.

Aucune observation n'a été émise au cours de cette consultation.

Dès lors, le PPBE peut être approuvé par arrêté préfectoral et publié sur le site internet des services de l'État des Hautes-Alpes.

*P/Le Préfet et par délégation,
P/Le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Aménagement Soutenable,*

SIGNÉE

David DI DIO BALSAMO